



Activités de croisière et obligations de diplômes

Rédaction : Jacques CATHELINÉAU

Problème

L'obligation de diplôme pour l'encadrement en croisière sur un navire à voile de plaisance dépend de la nature de l'activité organisée.

Activité	Caractéristiques de l'activité	Obligation de diplôme
Convoyage <i>bénévole d'un voilier</i>	<ul style="list-style-type: none">• Voilier propriété d'un tiers ou loué par un tiers.• Absence de contrat de travail, y compris de fait, avec le propriétaire ou un autre tiers (salaire, lien de subordination, ...).• Absence de rémunération du Chef de Bord (et de l'équipage).• Destination fixée d'avance par le propriétaire ou le loueur.	<i>Aucune</i>
Convoyage <i>professionnel d'un voilier</i>	<ul style="list-style-type: none">• Voilier propriété d'un tiers ou loué par un tiers.• Contrat de convoyage fixant la destination et établi avec le propriétaire ou un tiers (organisme, intermédiaire) lui-même en contrat avec le propriétaire.• Rémunération du convoyage au Chef de Bord (et/ou à l'équipage).	<i>Brevet de Patron à la Plaisance Voile (BPPV)</i>
Croisière <i>avec Chef de Bord non professionnel (ou équipage d'amis)</i>	<ul style="list-style-type: none">• Voilier loué, prêté, ou propriété de l'organisme ou de l'association, ou d'un ou plusieurs des membres de l'équipage.• Chef de Bord désigné ou non (le plus compétent étant alors estimé chef de bord).• Transport gratuit de passagers (sauf frais de bord répartis entre tous les membres de l'équipage).	<i>Aucune</i>
Croisière <i>avec Chef de Bord professionnel</i>	<ul style="list-style-type: none">• Voilier loué, prêté, ou propriété de l'organisme ou de l'association, ou d'un ou plusieurs des membres de l'équipage.• Transport de passagers payant (participant ou non à la manœuvre et à la conduite du navire).• Destination ou trajet annoncé d'avance.	<i>Brevet de Patron à la Plaisance Voile (BPPV)</i>
Enseignement <i>bénévole de la Croisière</i>	<ul style="list-style-type: none">• Voilier loué, prêté, ou propriété de l'organisme ou du club (école de croisière).• Pas de rémunération du moniteur (même si stagiaires payants).• Identification des niveaux de pratique.• Programme d'enseignement annoncé et destination fixée selon compétences des participants, programme d'enseignement et conditions météo rencontrées.	<i>Moniteur Fédéral Croisière 1^{er} ou 2^e degré (selon prérogatives) (à fortiori, BEES compétent en croisière)</i>
Enseignement <i>rémunéré de la Croisière</i>	<ul style="list-style-type: none">• Voilier loué, prêté, ou propriété de l'organisme ou du club (école de croisière).• Identification des niveaux de pratique.• Programme d'enseignement annoncé et destination fixée selon compétences, programme et conditions météo rencontrées.• Moniteur rémunéré.	<i>Moniteur Fédéral Croisière 1^{er} ou 2^e degré selon prérogatives (congés, ...) ou BEES compétent en croisière</i>

EN CONCLUSION : Seule une analyse précise au cas par cas permet de vérifier le type de diplôme exigé.